



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 janvier 2024
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, qui couvre la période allant du 30 juin au 31 décembre 2023, un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y souligne d'autre part les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et on y fait un point sur la situation qui règne dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. La période considérée a été marquée par un contexte régional en mutation rapide, caractérisé par des tensions politiques et une instabilité accrues, comme en témoignent le changement anticonstitutionnel de gouvernement qui a eu lieu au Niger, la tentative de coup d'État qui s'est produite en Sierra Leone et l'instabilité de la situation en matière de sécurité que connaît le Sahel central. Des retards ont été signalés dans la mise en œuvre des accords de transition au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, ainsi que l'existence d'un dialogue limité entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les autorités de transition de ces pays, sans compter que l'espace civique et démocratique est de plus en plus restreint dans ces trois pays. Ce qui s'est passé au Niger à la suite de la prise du pouvoir par les militaires le 26 juillet a eu des répercussions, entre autres, sur les relations avec le bloc régional, puisque le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont renforcé leur solidarité et leur coopération au mépris de la CEDEAO. Certains pays ont néanmoins poursuivi l'action menée pour consolider la démocratie. La Côte d'Ivoire a tenu des élections municipales, régionales et sénatoriales en septembre, le Libéria, des élections générales en octobre, et le Nigéria, des élections gubernatoriales hors cycle en novembre. En Sierra Leone, un dialogue post-électoral sous médiation internationale, dirigé par l'Union africaine, le Secrétariat du Commonwealth et la CEDEAO, a abouti à un accord d'unité nationale, ce qui a permis de sortir de l'impasse politique qui avait fait suite à la contestation des résultats des élections générales tenues le 24 juin.



3. Sur le plan de la sécurité, les progrès enregistrés dans le bassin du lac Tchad, grâce aux efforts menés collectivement par les acteurs régionaux avec le soutien du système des Nations Unies et d'autres partenaires, ont été compromis par l'évolution récente de la situation politique au Niger et la suspension subséquente de sa participation à la Force multinationale mixte. En outre, la situation sur le plan de la sécurité n'a cessé de se détériorer dans la région du Sahel central. Au Mali, la recrudescence des affrontements entre les groupes armés signataires et les Forces armées maliennes a réduit à néant progressivement l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015, notamment dans le contexte du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui s'est achevé le 31 décembre. L'établissement d'une nouvelle alliance militaire entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger et l'annonce du départ du Burkina Faso et du Niger de tous les mécanismes du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), suivie de la décision du Tchad et de la Mauritanie de dissoudre le Groupe, ont rendu les choses encore plus complexes tandis que, face à la situation, les mesures internationales et régionales se voient remaniées. Entre-temps, les pays côtiers du golfe de Guinée ont continué de renforcer leur coopération civilo-militaire et les mesures prises pour répondre aux besoins socioéconomiques des communautés concernées afin de renforcer la résilience des populations face à la propagation du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée.

4. Le contexte humanitaire général, en particulier dans la région du Sahel, reste extrêmement préoccupant, plus de 26 millions de personnes ayant besoin d'une aide vitale. En outre, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont continué de dénoncer l'arrestation, la détention et l'intimidation de manifestants et de militants des droits humains, qui se produisent sur fond de rétrécissement de l'espace civique dans plusieurs pays.

A. Politique et gouvernance

5. Au Bénin, à la suite d'une décision rendue par la Cour constitutionnelle le 19 juillet, le parti de l'opposition, Les démocrates, a désigné ses représentants dans les commissions permanentes de l'Assemblée nationale, mettant ainsi fin à un blocage procédural qui durait depuis l'ouverture de l'Assemblée en février. La majorité parlementaire et l'opposition ont également renouvelé leurs directions respectives. Lors d'un congrès extraordinaire tenu le 9 septembre, le parti progouvernemental Bloc républicain a élu à sa présidence Abdoulaye Bio Tchane, Ministre d'État chargé du développement et de la coordination de l'action gouvernementale. Lors du congrès des 14 et 15 octobre, Les démocrates ont nommé à la présidence du parti l'ancien président du Bénin, Thomas Boni Yayi. Le 27 novembre, le Président du Bénin, Patrice Talon, a rencontré M. Boni Yayi ; ils se sont entretenus des préoccupations du parti de l'opposition concernant les institutions électorales et le fichier électoral. Au cours de cet échange, le Président a accédé à la demande formulée par l'opposition pour qu'il y ait un audit du fichier électoral. En attendant, les figures de l'opposition Reckya Madougou et Joël Aïvo sont toujours en détention.

6. Aux prises avec une crise sans précédent sur le plan de la sécurité, au Burkina Faso, les autorités de transition ont donné la priorité à la restauration de la sécurité et de l'intégrité territoriale. Le 20 juillet, de nouvelles mesures fiscales ont été instituées : des taxes supplémentaires ont été imposées sur les télécommunications et les mutations foncières, l'objectif étant de générer des revenus afin de lutter contre l'insécurité. Le 27 septembre, les autorités ont affirmé avoir déjoué une tentative de coup d'État et procédé à un remaniement des services de sécurité. La communication formelle avec la CEDEAO sur le calendrier de transition n'a pas encore repris.

7. À Cabo Verde, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan de développement stratégique national pour la période 2022-2026 et intensifié les efforts menés pour diversifier l'économie. Comme le prévoit la politique de transition énergétique du pays, les autorités ont canalisé les investissements vers un fonds consacré à la sécurité climatique et à l'environnement. Le 25 septembre, à l'occasion de la Journée de la Constitution, le Président de Cabo Verde, José Maria Neves, a appelé à redoubler d'efforts au niveau national pour consolider la démocratie.

8. En Côte d'Ivoire, les élections municipales et régionales et les élections sénatoriales se sont déroulées dans le calme respectivement les 2 et 16 septembre. Le parti au pouvoir, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix, l'a emporté dans 123 des 201 municipalités et dans 25 des 31 régions et obtenu 56 sièges de sénateur sur les 66 sénateurs élus. Le parti d'opposition, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, a perdu du terrain et le parti de l'ancien président Laurent Gbagbo, le Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire, n'a remporté aucun siège, que ce soit dans les régions ou au Sénat. C'était la première fois que l'opposition participait aux élections sénatoriales depuis son boycott de 2018. Le 17 octobre, le Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, a nommé un nouveau gouvernement, qui compte 6 femmes sur les 31 ministres ayant été nommés et est dirigé par Robert Mambé Beugré.

9. En Gambie, les réformes institutionnelles ont progressé dans plusieurs domaines, s'agissant en particulier de l'application des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Le Gouvernement a commencé à préparer la mise en place d'un tribunal mixte en collaboration avec la CEDEAO et d'un bureau du procureur spécial, tandis qu'un comité de suivi établi par la Commission nationale des droits de l'homme a commencé à faire rapport à l'Assemblée nationale. Entre-temps, les consultations portant, entre autres, sur la réforme constitutionnelle (avant le référendum prévu par le Gouvernement en 2024), la question de la rétroactivité de la limitation du nombre des mandats et la nature laïque de l'État se sont poursuivies sous les auspices de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. En novembre, l'Assemblée nationale a adopté des projets de loi importants, notamment un projet de loi qui interdit aux personnes responsables de violations graves des droits humains d'exercer des fonctions publiques, comme l'avait recommandé la Commission vérité, réconciliation et réparations, et un projet de loi sur l'indemnisation des victimes, entre autres.

10. La Commission électorale du Ghana a entrepris, en septembre, un exercice limité d'inscription sur les listes électorales, qui a duré trois semaines, en vue de l'élection présidentielle de 2024. Le 4 novembre, le parti au pouvoir, le New Patriotic Party, a élu comme porte-drapeau le Vice-Président, Mahamudu Bawumia, après que Alan John Kyerematen, l'ancien ministre du commerce et de l'industrie, a démissionné du parti et lancé son mouvement (Mouvement for Change) en vue de la présidentielle. M. Bawumia affrontera l'ancien président, John Mahama, qui est le candidat du principal parti d'opposition, le National Democratic Congress. Dans le contexte des difficultés économiques que connaît le pays actuellement, plusieurs groupes de pression et le National Democratic Congress ont protesté contre l'augmentation du coût de la vie et, le 3 octobre, ont exigé la démission du gouverneur de la Banque centrale.

11. En Guinée, des incertitudes subsistent quant à la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition dans les délais convenus avec la CEDEAO. En septembre, dans le cadre du deuxième anniversaire du coup d'État de 2021, quatre personnes auraient été tuées lors de manifestations organisées à l'appel des Forces vives de Guinée, alors que l'interdiction des manifestations publiques décrétée en 2022 était toujours en vigueur. Le 4 novembre, un groupe d'individus a attaqué une prison située

dans la commune de Kaloum à Conakry et en a fait sortir quatre personnes qui étaient en jugement pour les faits survenus à Conakry le 28 septembre 2009, dont l'ancien chef de la junte militaire de 2009, le capitaine Moussa Dadis Camara. Trois d'entre elles se sont rendues ou ont été reprises, mais le colonel Claude Pivi est toujours en fuite. Depuis le mois de novembre, l'accès aux médias sociaux et les signaux de plusieurs radios privées ont été interrompus. En outre, en décembre, la Haute Autorité de la communication a demandé la suspension, pour des raisons de sécurité nationale, de plusieurs médias des bouquets de deux sociétés de radiodiffusion, Canal + et Star Times.

12. En Guinée-Bissau, les nouveaux membres de l'Assemblée nationale populaire ont été investis le 27 septembre et le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, Domingos Simões Pereira, a été élu à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée. Le 14 août, un nouveau gouvernement, composé de 19 membres et dirigé par le Premier Ministre, Geraldo João Martins, a prêté serment et la première session ordinaire du Parlement a débuté le 14 novembre. Cependant, des tensions sont rapidement apparues entre les dirigeants politiques en dépit des engagements qu'ils avaient pris en faveur d'une cohabitation politique pacifique. Le 30 novembre, des éléments de la Garde nationale ont fait usage de la force pour extraire de leurs cellules deux membres du gouvernement qui étaient détenus par la police judiciaire dans le cadre d'une enquête anti-corruption. Le 1^{er} décembre, dans le prolongement de l'épisode susmentionné, des affrontements armés ont eu lieu entre la Garde présidentielle et la Garde nationale, faisant deux morts et plusieurs blessés. Le 4 décembre, qualifiant les faits de « tentative de coup d'État », le Président, Umaro Sissoco Embaló, a dissous le Parlement, une décision rejetée par le Président du Parlement, la coalition parlementaire au pouvoir, la Plateforme de l'alliance inclusive – Terra Ranka, la Commission nationale des droits de l'homme et plusieurs autres acteurs politiques et acteurs de la société civile. Le 12 décembre, M. Martins a été reconduit dans ses fonctions de Premier Ministre par le Président, puis a été remplacé le 20 décembre par Rui Duarte Barros. Le 21 décembre, M. Embaló a prêté serment au sein d'un nouveau gouvernement d'« initiative présidentielle », composé de 24 ministres, dont 4 femmes, et de 9 secrétaires d'État, dont 2 femmes.

13. Au Libéria, après une période préélectorale marquée par des tensions et des violences sporadiques, les élections présidentielle et législatives se sont déroulées dans le calme le 10 octobre. Le taux de participation a atteint près de 79 %. Le Président sortant, George Manneh Weah, a été battu par M. Joseph Boakai à l'issue du second tour, qui s'est déroulé le 14 novembre. La concession faite par le Président Weah le 17 novembre, trois jours avant l'annonce des résultats définitifs, a été largement saluée par la CEDEAO et la communauté internationale. Une équipe présidentielle conjointe de transition a été mise en place en vue du transfert du pouvoir.

14. Au Mali, le 21 juillet, la Cour constitutionnelle a annoncé les résultats définitifs du référendum constitutionnel : près de 97 % des électeurs se sont prononcés en faveur de la nouvelle Constitution, qui prévoit notamment un régime présidentiel, assorti d'un nombre de mandats limité à deux et un renforcement des pouvoirs du Parlement. Le 25 septembre, les autorités ont annoncé qu'elles organiseraient « exclusivement » l'élection présidentielle, qui mettrait ainsi un terme à la période de transition, reportant la tenue des élections régionales et législatives, qui feraient l'objet d'« un autre calendrier » à établir par les autorités nouvellement élues. L'élection présidentielle initialement prévue pour les 4 et 18 février 2024, selon le calendrier convenu avec la CEDEAO, a été reportée par les autorités de transition pour des « raisons techniques ». Entre-temps, le 17 septembre, à Bamako, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont signé, par le truchement de leurs ministres des affaires étrangères, la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel afin

de renforcer leur collaboration et de se soutenir mutuellement en cas d'agression extérieure.

15. En Mauritanie, le 3 juillet, le Président, Mohamed Cheikh El Ghazouani, a reconduit dans ses fonctions le Premier Ministre, Mohamed Ould Bilal Messoud, après quoi la formation d'un nouveau cabinet de 25 membres, dont 5 femmes, a été annoncé. En conclusion d'une série d'efforts de dialogue menés à l'initiative du Gouvernement, le 21 septembre, les partis d'opposition, le Rassemblement des forces démocratiques et l'Union des forces du progrès, ainsi que le parti au pouvoir, El Insaf, ont signé une « charte républicaine », dans laquelle ils se sont engagés à définir une feuille de route commune avant l'élection présidentielle de juin 2024. Le 18 octobre, les partis politiques n'ayant pas obtenu 1 % des voix lors des deux dernières élections municipales ont été dissous. Le 24 octobre, le procureur a requis une peine de 20 ans de prison contre l'ancien président, Abdel Aziz, dans le cadre du procès pour corruption qui avait débuté en janvier 2023.

16. Au Niger, le 26 juillet, le général Abdourahamane Tiani, ancien commandant de la Garde présidentielle, s'est autoproclamé chef de l'État et président du nouveau Conseil national pour la sauvegarde de la patrie. La Garde présidentielle a arrêté le Président, Mohamed Bazoum, sa famille et d'autres représentants du gouvernement. Lors d'un sommet extraordinaire tenu le 30 juillet, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont réagi en dénonçant la « tentative de coup d'État », en imposant des sanctions économiques et financières et en menaçant de recourir à la force, si nécessaire, pour rétablir l'ordre constitutionnel. Alors que M. Bazoum était toujours détenu illégalement, le 7 août, le Conseil national a nommé Lamine Zeine Ali Mahamane au poste de Premier Ministre et, le 19 août, le général Tiani a annoncé unilatéralement une transition de trois ans vers un régime civil et une feuille de route prévoyant un dialogue national. Le 10 octobre, les autorités du Conseil national ont enjoint à la Coordonnatrice résidente des Nations Unies de quitter le Niger dans les 72 heures.

17. Le 21 août, le Président du Nigéria, Bola Ahmed Tinubu, a prêté serment au sein d'un cabinet de 48 membres, dont 9 femmes. Face au mécontentement général et aux menaces de grève liées à la cherté de la vie, le Gouvernement a annoncé des mesures, telles qu'un soutien financier accru aux ménages vulnérables, afin d'atténuer l'impact de la suppression des subventions aux carburants. Le 6 septembre, à la suite de plusieurs litiges concernant les élections tenues le 25 février, le tribunal saisi des requêtes relatives à l'élection présidentielle a confirmé l'élection de M. Tinubu. Le 11 novembre, des élections gubernatoriales hors cycle ont eu lieu dans les États de Bayelsa, d'Imo et de Kogi ; un faible taux de participation a été enregistré dans les trois États. La Commission électorale nationale indépendante a annoncé la victoire des candidats du All Progressives Congress au pouvoir dans les États d'Imo et de Kogi et du candidat du parti d'opposition, Peoples Democratic Party, dans l'État de Bayelsa.

18. Au Sénégal, l'annonce faite le 3 juillet par le Président, Macky Sall, qu'il ne se présenterait pas à l'élection présidentielle de février 2024 a été saluée par la CEDEAO, laquelle a noté que cette décision avait contribué à apaiser les tensions sociopolitiques. Le 9 septembre, M. Sall a désigné le Premier Ministre, Amadou Ba, candidat de la coalition au pouvoir à l'élection présidentielle et a ensuite nommé un nouveau cabinet, le 11 octobre. Toutefois, les partis d'opposition et les groupes de la société civile ont continué d'exprimer leurs inquiétudes quant au caractère inclusif du prochain scrutin. En raison de sa condamnation, le 1^{er} juin, pour « corruption de la jeunesse », le chef de l'opposition, Ousmane Sonko, a été radié des listes électorales, ce qui le rend inéligible. À la suite d'une série de procédures judiciaires, un tribunal de Dakar a ordonné, le 14 décembre, la réinscription de M. Sonko sur les listes

électorales. Le 25 décembre, le Président du parti Sénégal en tête, Moustapha Mamba Guirassy, a annoncé la décision du parti d'investir M. Sonko candidat à l'élection présidentielle de 2024. Entre-temps, M. Sonko a déposé en toute indépendance son dossier de candidature au Conseil constitutionnel, bien qu'il ne dispose pas des documents de parrainage voulus.

19. En Sierra Leone, le 18 octobre, le Gouvernement et le principal parti d'opposition, le All People's Congress, ont signé un accord d'unité nationale, mettant fin à l'impasse postélectorale qui durait depuis quatre mois, à la suite d'un dialogue mené sous la médiation de l'Union africaine, du Secrétariat du Commonwealth et de la CEDEAO, sous les auspices de la Commission indépendante pour la paix et la cohésion nationale. L'accord prévoyait, entre autres, la fin du boycott, par le All People's Congress, des structures de gouvernance du pays et la mise en place d'un comité multipartite chargé de revoir le système électoral et les organismes de gestion des élections. Créé le 21 novembre, le comité a une direction trilatérale composée du Gouvernement, du All People's Congress et de l'ONU. Le mandat du comité est encore en cours d'élaboration. Entre-temps, le 26 novembre, des personnes non identifiées ont attaqué des installations militaires et d'autres lieux à Freetown. Même si les forces de sécurité gouvernementales ont repoussé l'attaque et arrêté certains coupables, l'assaut s'est soldé par la mort d'au moins 19 personnes, le vol d'armes et de munitions et la libération de plus de 1 890 prisonniers. Le 2 décembre, le M. Bio a qualifié les faits de « tentative de coup d'État manquée ». L'ancien président Ernest Bai Koroma et certains de ses proches collaborateurs sont entendus dans le cadre des enquêtes en cours sur ces événements.

20. Au Togo, les préparatifs des prochaines élections législatives et régionales ont progressé. Le 20 juillet, la Commission électorale indépendante a publié le fichier électoral. Le 22 juillet, l'Alliance nationale pour le changement, parti d'opposition qui avait boycotté les élections législatives de 2018, a annoncé qu'elle était disposée à participer aux prochains scrutins. Le 15 novembre, l'Organisation internationale de la Francophonie a déclaré que le fichier électoral du Togo était « suffisamment fiable » à la suite d'un audit externe réalisé entre le 20 et le 27 octobre. Cependant, le 25 novembre, le Gouvernement a annoncé que les élections législatives et régionales, initialement prévues pour 2023, auraient lieu avant la fin du premier trimestre de 2024. Le 28 novembre, le parti d'opposition La Dynamique pour la majorité du peuple a critiqué la décision du Gouvernement de reporter les élections, avertissant que ce retard risquait de créer un vide institutionnel. Par ailleurs, le 8 septembre, le Président, Faure Essozimna Gnassingbé, a remanié son gouvernement et fait des changements dans des ministères clés, dont ceux chargés de l'administration territoriale, la communication et la sécurité.

21. C'est dans ce contexte que s'est réunie, le 10 décembre, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO. Dans son communiqué final, la Conférence a notamment exhorté le Sénégal à continuer d'accorder la priorité à l'inclusivité et à la transparence en vue de la tenue de l'élection présidentielle de février 2024, appelé de ses vœux la mise en œuvre rapide de l'Accord pour l'unité nationale en Sierra Leone et appelé au strict respect de la Constitution et au rétablissement rapide de l'ensemble des institutions nationales en Guinée-Bissau. En outre, elle a prorogé d'un an les mandats des missions de stabilisation de la CEDEAO en Gambie et en Guinée-Bissau et décidé de déployer une mission de sécurisation de la CEDEAO en Sierra Leone pour aider à stabiliser le pays. En ce qui concerne le Niger, la Conférence a déploré profondément le maintien en détention de M. Bazoum et de sa famille et a mis en place un comité des chefs d'État chargé de collaborer avec le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie et d'autres parties prenantes afin de convenir d'une feuille de route en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Elle a également demandé que les présidents, les premiers ministres et ministres des

affaires étrangères des pays en transition soient exemptés de l'interdiction de voyager et des autres sanctions individuelles.

B. Sécurité

22. La situation générale en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel a été marquée par la persistance des attaques menées contre des cibles militaires et civiles, notamment par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, affilié à Al-Qaida, et l'État islamique du Grand Sahara, opérant dans la région du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali et Niger), laquelle est largement contrôlée par des groupes extrémistes violents, des groupes armés et des bandits. La fragilité de la situation en matière de sécurité, la menace terroriste qui s'étend aux pays côtiers et l'instabilité politique due notamment à la multiplication des changements anticonstitutionnels de gouvernement au Mali (en 2020 et 2021), au Burkina Faso (deux coups d'État en 2022) et au Niger (en 2023) sont lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

23. Dès le retrait de la MINUSMA, qui a débuté le 1^{er} juillet, le Mali a été confronté à une recrudescence des affrontements entre les Forces armées maliennes, qui ont bénéficié du soutien de personnel de sécurité étranger, et le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, dirigé par la Coordination des Mouvements de l'Azawad au sujet du transfert des camps de la MINUSMA situés dans le nord du Mali. Cette situation a eu des retombées négatives sur la population civile et sur la sécurité du personnel de la MINUSMA. Fortes de capacités de combat renforcées, le 2 octobre, les Forces armées maliennes ont lancé une offensive le long de l'axe Gao-Kidal et, le 7 octobre, ont pris le contrôle d'Anéfis, auparavant sous le contrôle de la Coordination des mouvements de l'Azawad. Après le retrait accéléré de la MINUSMA de ses camps de Tessalit, d'Aguelhoc et de Kidal, les Forces armées maliennes auraient occupé le camp de Tessalit, tandis que la Coordination des mouvements de l'Azawad aurait occupé celui d'Aguelhoc. Le 31 octobre, la Coordination des mouvements de l'Azawad aurait pénétré dans le camp de Kidal et l'aurait pillé peu après le départ de la MINUSMA. Le 14 novembre, les Forces armées maliennes ont repris le contrôle de Kidal, avec l'appui de personnel de sécurité étranger, et après plusieurs jours de combats intenses contre le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement, qui s'est ensuite replié à l'extérieur de Kidal et a publié une déclaration publique lançant un appel à la mobilisation permanente de toutes les composantes de la région de l'Azawad. Le 20 décembre, le Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement aurait décidé d'instaurer un blocus total concernant tous les produits et tous les moyens de transport sur les axes allant de la frontière algérienne aux villes de Ménaka, Kidal, Gao, Tombouctou et Taoudenni. Entre-temps, les autorités ont nommé un nouveau gouverneur pour la région de Kidal.

24. Le Burkina Faso est resté l'épicentre des attaques menées par les extrémistes violents au Sahel, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara s'en prenant principalement aux forces de défense et aux volontaires de la protection civile. Malgré l'intensification des opérations militaires, plus de 40 % du territoire échappe encore au contrôle de l'État. Selon les données provenant du Armed Conflict Location and Event Data Project, le nombre total de décès a pratiquement doublé entre octobre 2022 et septembre 2023 pour s'établir à 6 510, contre 3 310 au cours de la période précédente. Des attaques majeures ont été conduites par des militants le 5 juillet à Sorga, dans la région de l'Est, et le 7 juillet à Kogossablogo, dans la région du Centre-Nord, tuant 31 civils et volontaires de la défense et provoquant d'importants déplacements de population ; le 19 août à Sanga,

dans la région du Centre-Est, tuant 5 policiers ; le 4 septembre à Koumbri, dans la région du Nord, tuant 17 soldats et 36 volontaires de la protection civile.

25. Au Niger, la prise du pouvoir par l'armée le 26 juillet a entraîné des changements en matière de coopération militaire, notamment l'arrêt et la suspension de la coopération militaire avec, respectivement, la France et les États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, les tensions accrues entre le Bénin et le Niger ont conduit à la suspension, le 12 septembre, de l'accord bilatéral de coopération en matière de sécurité de 2022. Le Niger a aussi suspendu sa participation à la Force multinationale mixte et s'est retiré des mécanismes du G5 Sahel. Le nombre d'attaques, principalement contre des cibles militaires et gouvernementales, revendiquées par l'État islamique du Grand Sahara a augmenté depuis les événements du 26 juillet. Le 2 octobre, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie a annoncé que 29 soldats avaient été tués et deux autres blessés lors d'une attaque survenue au nord-ouest de Tabatol (région de Tillabéri), près de la frontière avec le Mali, et décrété un deuil national de trois jours.

26. Les opérations anti-insurrectionnelles conduites par la Force multinationale mixte ont contribué à améliorer les conditions de sécurité dans le bassin du lac Tchad, à la frontière avec le Nigéria, ce qui a entraîné une diminution du nombre de décès liés à des attaques terroristes, grâce aux efforts combinés menés avec les forces armées nigérianes. Toutefois, l'insécurité causée par les groupes armés criminels opérant principalement dans les États de Zamfara et Sokoto, dans le nord-ouest du Nigéria, et, dans une moindre mesure, dans les États de Benue, Plateau et Delta, situés dans le centre et le sud du pays, est restée élevée. Le 3 décembre, une frappe aérienne militaire, qualifiée d'« accidentelle » par les autorités, a tué plus de 85 personnes dans le village de Tudun Biri, dans l'État de Kaduna, situé dans le nord-ouest du pays. La frappe s'est produite alors que les forces aériennes menaient des opérations antiterroristes dans la région.

27. Pendant ce temps, le Bénin a continué d'enregistrer des attaques dans les départements de l'Alibori et de l'Atacora, situés dans le nord du pays. Le 14 septembre, une attaque revendiquée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a entraîné la mort de deux soldats et d'un garde forestier dans la région de Dassari-Porga, dans le parc national de la Pendjari. Au Togo voisin, 12 soldats ont été tués lorsqu'un convoi militaire est tombé dans une embuscade le 17 juillet dans la préfecture de Kpendjal. Le 27 septembre, le Bénin et le Togo ont lancé un projet transfrontalier visant à renforcer la résilience des populations grâce à un dialogue communautaire transfrontalier, à une gestion commune des ressources naturelles et à un accès aux services.

28. Alors que le nombre d'actes de piraterie et de vols à main armée commis en mer était en diminution ces dernières années, les faits d'insécurité maritime dans le golfe de Guinée se sont multipliés au cours de la période considérée. Dans le domaine maritime de l'Afrique de l'Ouest, huit actes de piraterie et vols à main armée en mer ont été enregistrés. À titre de comparaison, cinq actes de ce type avaient été signalés entre juillet et décembre 2022. D'autres données, couvrant une période plus longue, seront toutefois nécessaires avant que la tendance à la hausse puisse être véritablement confirmée.

C. Contexte socioéconomique

29. Le contexte socioéconomique est resté difficile dans la région. Selon le Fonds monétaire international, la croissance économique devrait diminuer pour s'établir à 3,3 % en 2023, contre 3,9 % en 2022, la pression inflationniste continuant de nuire à la demande internationale, d'entraîner une hausse des coûts d'emprunt et d'influer

sur les taux de change au niveau régional. Les pays de la région ont continué de faire face à un surendettement modéré à élevé en 2023 en raison de la hausse des coûts d'emprunt, de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et des possibilités limitées d'accès aux marchés financiers.

30. La Banque mondiale a relevé que, outre les faibles performances du secteur agricole, le changement anticonstitutionnel de gouvernement au Niger aurait des effets négatifs et prévu une baisse de 6,9 % à 2,3 % de la croissance du produit intérieur brut en 2023 si les sanctions et l'arrêt de l'aide au développement étaient maintenus. Le 7 octobre, le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie a annoncé une réduction de 40 % du budget de 2023, invoquant l'impact des sanctions de la CEDEAO et la suspension de l'aide internationale. Les conflits transfrontaliers en cours dans la plus grande partie de la région ont également des conséquences désastreuses sur l'économie locale, réduisant les activités économiques locales et entravant les activités commerciales transfrontalières formelles et informelles dans la région, se traduisant par la perte de moyens de subsistance pour des millions de personnes.

D. Situation humanitaire

31. La situation humanitaire reste extrêmement préoccupante et continue de se détériorer, en particulier dans les zones centrales du Sahel, où l'instabilité politique et la violence contre les civils ont contribué à l'augmentation des besoins humanitaires sur fond de diminution des ressources destinées à l'aide humanitaire et d'autres défis opérationnels. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en 2023, 26,1 millions de personnes ont eu besoin d'aide humanitaire et de protection dans la région du Sahel, soit 23 % de plus que l'année précédente. Quelque 5,3 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali et au Niger étaient en situation d'insécurité alimentaire en décembre 2023, tandis que 1,8 million d'enfants dans la sous-région souffraient de malnutrition aiguë sévère.

32. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au 24 décembre 2023, le nombre total de réfugiés et de demandeurs d'asile dans la région s'élevait à près de 542 684. En outre, en raison de la crise en matière de sécurité, un total de 104 870 réfugiés maliens ont été enregistrés en Mauritanie, et 3 276 Maliens attendent d'être enregistrés. Au 14 décembre, le nombre de personnes déplacées au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria s'élevait à environ 5 millions.

33. Parallèlement, de graves problèmes subsistent en ce qui concerne l'accès aux services de base. Au 14 décembre 2023, plus de 8 400 écoles et 470 centres de santé ne fonctionnaient pas au Burkina Faso, au Mali et au Niger en raison de la violence, de l'insécurité et d'autres problèmes. La protection des personnes les plus vulnérables reste une priorité essentielle, les femmes et les filles continuant, dans certaines régions, à être exposées à des risques élevés d'enlèvement et de violence sexuelle et fondée sur le genre.

34. L'environnement opérationnel des organismes humanitaires est resté très complexe en raison de l'insécurité, des difficultés logistiques et d'autres défis opérationnels. Depuis le début de l'année 2023, sept travailleurs humanitaires ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria. Malgré ces défis, les organismes d'aide ont continué de s'acquitter de leur mandat, atteignant environ 9 millions des 17,5 millions de personnes visées par l'aide humanitaire à travers le Sahel à la fin du deuxième trimestre de 2023.

35. Sur les besoins de financement de 3,5 milliards de dollars requis au titre des plans de réponse humanitaire de 2023 concernant le Burkina Faso, le Mali, le Niger

et le Nigéria, seuls 36 % avaient été reçus à la mi-décembre 2023, ce qui a entraîné de graves insuffisances dans la fourniture de l'aide et laissé des millions de personnes, en particulier des femmes et des enfants, dépourvues de l'aide vitale dont elles avaient besoin.

E. Droits humains

36. Certaines évolutions positives ont été enregistrées en matière de justice transitionnelle. En Guinée, le procès pour les crimes commis au stade de Conakry le 28 septembre 2009 a repris le 3 octobre en dépit des difficultés rencontrées, notamment les mouvements de grève, le manque de financement et les inquiétudes concernant la protection des victimes et des témoins. Cela dit, les défenseurs et défenseuses des droits humains ont continué de dénoncer le rétrécissement de l'espace civique dans plusieurs pays. Au Sénégal, les organisations de défense des droits humains ont publié des déclarations dénonçant le refus fréquent des autorités d'autoriser des manifestations publiques et demandé la libération des personnes détenues à la suite des manifestations qui avaient eu lieu entre mars et juin 2023. Au Niger, les acteurs des droits humains ont dénoncé le maintien en détention illégale de M. Bazoum et de représentants du gouvernement, ainsi que l'arrestation, le 30 septembre, et la détention pendant une semaine d'une blogueuse et lanceuse d'alerte par des agents de sécurité. En Mauritanie, le 1^{er} octobre, l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste a critiqué la répression policière de la manifestation qu'elle avait organisée le 27 septembre pour protester contre l'arrestation d'un militant antiesclavagiste et la levée de l'immunité parlementaire et l'emprisonnement d'un membre du Parlement. En Guinée-Bissau, les personnes arrêtées dans le cadre du coup d'État manqué du 1^{er} février 2022 sont maintenues en détention prolongée sans jugement.

37. Les inquiétudes concernant la liberté de la presse et l'arrestation de journalistes se sont accentuées. Le 16 octobre, en Guinée, des acteurs des médias ont organisé une manifestation pour demander la levée des restrictions d'accès à un journal en ligne, ce qui a débouché sur l'arrestation de 13 journalistes. Le 9 novembre, en Gambie, Madi Jobarteh, un militant véhément, a été inculpé de trois chefs d'accusation (intention séditeuse, incitation à la violence et diffusion d'informations mensongères). Il a depuis été libéré sous caution.

38. L'insécurité qui règne continue de nuire aux droits humains, notamment au droit à l'éducation ; or, les enfants non scolarisés risquent davantage d'être recrutés par des groupes armés non étatiques et sont plus exposés à l'exploitation sexuelle et à la maltraitance. Au Mali, le 2 novembre, le Président de la Commission nationale des droits de l'homme a présenté au Conseil national de transition le rapport 2022 sur les droits humains, qui met l'accent sur les violations des droits humains et les atteintes commises contre la population civile et les forces nationales, ainsi que sur la situation des enfants, dont des milliers sont privés de leur droit à l'éducation en raison de la fermeture d'un millier d'écoles pour cause d'insécurité.

F. Questions de genre

39. Des progrès en matière de représentation et de participation des femmes à la vie politique ont été enregistrés en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, dans le droit fil des politiques d'action positive que ces deux pays ont adoptées. En Côte d'Ivoire, les femmes représentaient respectivement 32 % et 34 % des candidats aux élections régionales et municipales, dépassant ainsi le quota de 30 % prévu par la loi sur la parité de 2019. Pour la première fois, une femme a été élue présidente du Sénat et une

autre présidente de la Cour constitutionnelle. À l'issue des élections législatives qui se sont déroulées le 24 juin en Sierra Leone, les candidates ont obtenu 41 des 135 sièges vacants et, des 64 personnes nommées au cabinet, 22 étaient des femmes, conformément à la loi de janvier 2023 sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

40. En revanche, en Mauritanie, malgré les efforts de sensibilisation faits sans relâche par les associations de femmes, le projet de loi sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles n'a pas été adopté. Après la prise du pouvoir par les militaires au Niger, les autorités de facto ont supprimé le ministère chargé des questions de genre et de la promotion de la femme, dont le portefeuille a été fusionné avec celui du Ministère de la santé.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

41. Dès qu'il a pris ses fonctions, le Représentant spécial a effectué une tournée de prise de contact dans la région, s'entretenant avec des chefs d'État et des organisations sous-régionales, avec pour toile de fond une situation complexe qui évolue rapidement. Il a également mené des missions de bons offices pour appuyer la tenue d'élections pacifiques, accompagner les pays de la région dans les efforts qu'ils font pour mener des réformes politiques et relever les défis qui se posent en matière de sécurité, et contribuer à faire avancer les initiatives de médiation conduites par la CEDEAO dans les pays en transition.

42. Le Représentant spécial a participé aux sessions ordinaires de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO les 9 juillet et 10 décembre, ainsi qu'aux sessions extraordinaires de la CEDEAO sur la situation au Niger les 30 juillet et 10 août, au cours desquelles il a plaidé en faveur du dialogue et d'une action coordonnée. Étant donné qu'il n'y a pas de véritable dialogue entre la CEDEAO et les pays en transition politique, le Représentant spécial a poursuivi ses échanges diplomatiques avec les dirigeants régionaux afin de recenser les moyens de sortir de l'impasse, ce qui a abouti à la décision prise par la Conférence de la CEDEAO d'exempter les présidents, premiers ministres et ministres des affaires étrangères de la transition de l'interdiction de voyager et d'autres sanctions individuelles ciblées. Il a notamment rencontré le Président du Ghana, Nana Akufo-Addo, le 31 juillet, le Président de la Mauritanie, Mohamed El Ghazouani, les 17 août et 23 octobre, le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé, le 14 septembre, et le Ministre béninois des affaires étrangères le 13 septembre, afin de dégager un consensus sur les mesures à prendre au niveau régional. Le 6 octobre, le Représentant spécial a rencontré les ministres burkinabé, malien et togolais des affaires étrangères, ainsi que le Ministre des affaires étrangères désigné par le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie du Niger, et a plaidé pour la reprise du dialogue entre les pays en transition et la CEDEAO, ainsi que pour une solution politique à la crise que connaît le Niger.

43. Afin de faire progresser les processus de transition, le Représentant spécial s'est rendu en Guinée les 17 et 18 juillet pour tenir des consultations avec le Premier Ministre et d'autres interlocuteurs. Il a redit que le processus de transition devait être inclusif et que la CEDEAO et la communauté internationale avaient un rôle clé à jouer. En ce qui concerne le Niger, il a maintenu des contacts étroits avec le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie et s'est rendu dans le pays les 18 et 19 août

dans le but de trouver une solution pacifique à la crise. Les 5 et 6 octobre, le Représentant spécial s'est rendu à Ouagadougou pour faciliter le dialogue avec la CEDEAO. Lors de ses déplacements au Nigéria, du 29 au 31 juillet, les 10 et 11 août, du 25 au 29 septembre et du 5 au 11 décembre, il a notamment rencontré le Ministre nigérian des affaires étrangères, Yusuf Tuggar, et l'ancien président du Nigéria, Abdulsalam Abubakar, en sa qualité de président du Conseil national pour la paix et d'envoyé du président de la CEDEAO pour le Niger, ainsi que d'autres personnes, avec lesquelles il s'est entretenu de questions nationales et régionales.

44. À la suite à la décision prise par le Conseil de sécurité de mettre fin au mandat de la MINUSMA, le Représentant spécial s'est rendu au Mali du 2 au 4 août et du 28 au 30 août pour s'entretenir avec le gouvernement de transition du rôle que pourrait jouer l'UNOWAS après le retrait de la MINUSMA, notamment en matière d'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il a réaffirmé l'engagement continu de l'ONU au Mali, tout en encourageant les autorités de transition à reprendre le dialogue avec la CEDEAO. Il s'est rendu en Algérie du 29 octobre au 1^{er} novembre et a demandé aux autorités nationales de soutenir les échanges diplomatiques avec le Mali et le Niger.

45. Afin de promouvoir des processus électoraux pacifiques et inclusifs, le Représentant spécial a fait plusieurs missions de bons offices et de diplomatie préventive au Libéria et en Sierra Leone. Il est resté en contact avec la CEDEAO et l'Union africaine pour trouver une solution à l'impasse politique qui a suivi les élections du 24 juin en Sierra Leone et a déployé une capacité de soutien technique au dialogue mené sous une médiation conjointe. À l'approche de l'élection présidentielle au Libéria, le Représentant spécial a effectué, en partenariat avec la CEDEAO, quatre missions de bons offices à Monrovia, du 14 au 16 août, du 4 au 6 octobre et du 9 au 12 octobre, ainsi que du 13 au 15 novembre. Dans ce contexte de tensions accrues, il a rencontré les candidats à la présidence et participé à un forum des parties prenantes aux élections, où il a appelé à un processus pacifique et à un règlement des litiges par la voie légale.

46. Le 14 juillet, le Représentant spécial s'est rendu à Cabo Verde, où il a encouragé le Président, José Maria Neves, et les parties prenantes nationales à continuer de préserver les acquis démocratiques et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Lors de ses déplacements dans la région, le Représentant spécial a salué la culture démocratique de Cabo Verde et l'engagement de ce pays en faveur de la bonne gouvernance, qu'il considère comme un modèle pour la région. En Gambie les 30 et 31 août, le Représentant spécial a rencontré le Président, Adama Barrow, et réaffirmé le soutien que continuait d'apporter l'ONU au processus de justice transitionnelle, qui devait passer par l'application des recommandations formulées par la Commission vérité, réconciliation et réparations. Le Représentant spécial s'est également rendu en Guinée-Bissau, les 4 et 5 et du 8 au 10 juillet, les 4 et 5 septembre et le 16 novembre, où il s'est entretenu avec les parties prenantes nationales, appelant à une cohabitation pacifique pour faire avancer les réformes essentielles.

B. Commission mixte Cameroun-Nigéria

47. Afin d'avancer concernant les trois points de désaccord restants, le Représentant spécial, en sa qualité de président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, a tenu des réunions bilatérales à Abuja et à Douala les 28 et 29 septembre respectivement, au cours desquelles les deux parties se sont engagées à poursuivre un dialogue constructif en vue d'un règlement. La planification de la démarcation physique de la frontière a progressé, les préparatifs étant en cours de finalisation en vue de la pose

d'une série de 262 bornes frontières en février 2024. Il restera donc 221 bornes frontières à poser par la suite. En ce qui concerne les mesures de confiance, une évaluation rapide et conjointe des besoins dans les secteurs de la santé, de l'eau et de l'énergie a été réalisée en octobre par la Commission mixte dans trois régions du Cameroun, avec le soutien du Réseau des Nations Unies sur les migrations.

C. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

48. L'UNOWAS a continué de collaborer avec ses partenaires régionaux, en particulier par l'intermédiaire de ses cellules de liaison avec la CEDEAO, à Abuja, et avec le G5 Sahel, à Nouakchott. Avec le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, le Représentant spécial a continué de plaider pour que les partenaires soutiennent le G5 Sahel, notamment la stratégie pour le développement et la sécurité (2023-2033) et le Programme d'investissements prioritaires (2023-2028), qui ont été adoptés à une réunion ministérielle du G5 Sahel le 9 juillet. À cet égard, le Coordonnateur spécial et le Représentant spécial ont également assisté à la quatrième assemblée générale de l'Alliance des États du Sahel, qui s'est tenue à Nouakchott le 10 juillet, qui a appelé à un renforcement du dialogue régional et à des réformes politiques visant à soutenir le développement, entre autres choses. Du 26 au 30 septembre, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la cellule de liaison de l'UNOWAS à Nouakchott ont effectué une mission conjointe au Mali et au Tchad, au cours de laquelle ils ont fait part des mesures ayant été prises pour associer des Mauritaniennes spécialistes de l'islam aux actions de sensibilisation des populations vulnérables dans les zones reculées. Comme signalé plus haut, le 1^{er} décembre, le Burkina Faso et le Niger ont annoncé leur retrait de tous les mécanismes du G5 Sahel, et le 6 décembre, la Mauritanie et le Tchad ont publié une déclaration commune annonçant la dissolution du G5 Sahel.

49. Lors d'une réunion entre homologues tenue le 16 octobre, l'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont passé en revue la mise en œuvre de leur plan de travail conjoint et se sont entendus sur les activités supplémentaires à mener pour renforcer la communication sur l'application de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram et du Code de conduite relatif à la prévention et à la répression des actes de piraterie, des vols à main armée à l'encontre des navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et du Centre (Code de conduite de Yaoundé), qui viennent s'ajouter aux autres activités à mener conjointement en 2024 ayant trait à la sécurité climatique et aux rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades.

1. Rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades

50. L'UNOWAS a continué de collaborer étroitement avec le BRENUAC et la CEDEAO pour relever les défis interrégionaux liés aux rapports entre agriculteurs sédentaires et des éleveurs nomades en Afrique de l'Ouest et du Centre. Le 31 octobre, un atelier tenu par l'UNOWAS avec les contributeurs d'études de cas a permis de produire un rapport sur les progrès et les défis associés aux meilleures pratiques de règlement des conflits appliquées par les communautés d'agriculteurs-éleveurs. L'atelier a été précédé d'une session du groupe de travail régional sur les rapports entre agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades, organisée par l'UNOWAS le 26 octobre. Afin de présenter les meilleures pratiques locales, le 28 novembre, l'UNOWAS, le BRENUAC et des praticiens des deux sous-régions ont examiné et validé un rapport sur les bonnes pratiques s'agissant des relations entre agriculteurs

sédentaires et éleveurs nomades en Afrique de l'Ouest et du Centre, et lancé une communauté de praticiens en ligne.

2. Bassin du lac Tchad

51. Dans le cadre des efforts conjoints visant à aider les pays du bassin du lac Tchad à relever les multiples défis de la région, le Représentant spécial, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, ont participé le 27 septembre, à Abuja, à la quatrième réunion du comité de pilotage de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Tout en constatant une amélioration de la situation qui règne sur le plan de la sécurité dans la région, les représentants spéciaux ont appelé à une approche globale et se sont engagés à user de leurs bons offices pour appuyer la volonté politique indispensable à la mise en œuvre de la Stratégie régionale. L'un des principaux résultats de la réunion a été la prorogation de la Stratégie régionale pour un an et l'adoption d'une directive à l'intention de la Commission du bassin du lac Tchad, pour qu'elle envisage d'ajuster la Stratégie régionale et de faire valider celle-ci par le Conseil des ministres en août 2024. L'UNOWAS, qui copréside le groupe thématique de la Stratégie régionale consacré à la gouvernance, participe aux efforts faits pour ajuster la Stratégie.

52. À la suite des sanctions prises par la CEDEAO contre le Niger, les autorités nigériennes de facto ont interdit aux soldats de la Force multinationale mixte basées à Mallam Fatori (Nigéria) de franchir la frontière, et au commandant de la Force de se rendre au Niger. Ils ont également empêché temporairement les personnes concernées de faire rapport au quartier général de la Force.

3. Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano

53. Afin de promouvoir des processus électoraux pacifiques, le Représentant spécial a rencontré la Secrétaire générale de l'Union du fleuve Mano à Freetown et à Monrovia, respectivement le 23 juin et le 16 août. Dans le prolongement des rencontres précédentes, il a plaidé pour la reprise des réunions statutaires de l'Union et pour plus d'activités de dialogue communautaire, notamment dans la zone entourant Yenga, qui fait l'objet d'un litige entre la Guinée et la Sierra Leone.

4. Piraterie et vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée

54. Dans le cadre du dixième anniversaire du Code de conduite de Yaoundé, en juin 2023, l'UNOWAS a continué de s'employer, avec ses partenaires, à examiner les modalités de la mise en œuvre opérationnelle de l'architecture de Yaoundé. Les 25 et 26 juillet, l'UNOWAS a participé à une réunion de suivi, à Luanda, à l'issue de laquelle le Centre interrégional de coordination pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale de sécurité et de sûreté maritimes en Afrique centrale et de l'Ouest a été chargé d'élaborer des plans d'action en vue de l'évaluation du Code de conduite de Yaoundé et de mener une évaluation globale de la mise en œuvre opérationnelle de l'architecture de Yaoundé. Par la suite, du 10 au 14 août à Dakar, l'UNOWAS, le BRENUAC et l'ONUDC ont organisé conjointement un forum pour le Centre interrégional de coordination, la CEDEAO, la Commission du golfe de Guinée, le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale, entre autres parties prenantes, afin de finaliser et d'adopter les plans d'action proposés.

5. Terrorisme et extrémisme violent

55. À l'invitation de la Türkiye, la Représentante spéciale adjointe a participé, les 26 et 27 octobre, à une réunion du Groupe de travail sur les combattants terroristes

étrangers, qui s'est tenue à Istanbul et était coprésidée par le Royaume des Pays-Bas et le Koweït. Elle a appelé à un plus grand soutien international pour le Sahel, s'agissant notamment de développement et de bonne gouvernance. Les participants ont recommandé de redoubler d'efforts en termes de coopération, de coordination, d'échange d'informations et de renseignement, et d'adopter une approche globale.

56. L'UNOWAS a organisé un colloque annuel, qui s'est tenu les 21 et 22 novembre à Mbour (Sénégal) et a surtout porté sur la résolution [2601 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur le lien qui existe entre sécurité, accès à l'éducation et gouvernance dans le Sahel central et en Afrique de l'Ouest. Les participants, notamment des représentants de la CEDEAO, des acteurs clés des pays partenaires et des pays concernés ainsi que des entités des Nations Unies, ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont demandé au Représentant spécial d'user de ses bons offices, en étroite coopération avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, et de plaider pour que les gouvernements de la région accordent la priorité à l'éducation, notamment dans les situations d'urgence, et inscrivent cette priorité dans leur programme politique.

6. Effets néfastes des changements climatiques

57. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Appel à l'action de Dakar sur les changements climatiques, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, lancé par l'UNOWAS en 2022. Le 5 septembre, l'UNOWAS et le BRENUAC ont organisé une manifestation parallèle dans le cadre de la Semaine africaine du climat à Nairobi afin de faire mieux comprendre le lien qui existe entre sécurité et climat, de renforcer le dialogue et de veiller à ce que le financement de l'action climatique soutienne la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

58. Conformément à l'Appel à l'action de Dakar, dans lequel les participants demandaient que les travaux de recherche soient fondés sur des faits, et en complément des évaluations précédentes faites au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Nigéria, l'UNOWAS et la Division des politiques et de la médiation du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ont effectué, du 24 septembre au 6 octobre, à la demande de la Coordonnatrice résidente, une étude sur le terrain en Mauritanie pour évaluer les liens existant entre le changement climatique et la paix et la sécurité. Ses premières conclusions ont servi de base à la visite de haut niveau faite par les partenaires du Fonds pour la consolidation de la paix en Mauritanie, qui s'est déroulée du 22 au 27 octobre.

59. Les 26 et 27 octobre, l'UNOWAS a participé à un atelier d'experts sur le climat, la paix et la sécurité hydrique à N'Djamena, lequel a abouti à l'obtention d'un financement extérieur qui a permis à la personne qui préside le Réseau des jeunes Sahéliens pour le climat de présenter l'expérience du Mali à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à Dubaï. En outre, l'UNOWAS a participé au forum sur le climat, la paix et la sécurité au Sahel, qui s'est tenu à Bamako du 9 au 11 novembre et qui a permis de mieux faire comprendre les préoccupations liées au climat.

7. Réforme du secteur de la sécurité, trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

60. L'UNOWAS a poursuivi l'exercice de cartographie des initiatives de réforme du secteur de la sécurité, mené avec le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'ONUSC et le Bureau de la coordination des activités de développement. Le 3 novembre, l'UNOWAS et le

Bureau de la coordination des activités de développement ont organisé un séminaire en ligne pour donner des recommandations concernant le soutien apporté par l'ONU aux approches régionales de la réforme du secteur de la sécurité, l'objectif étant d'aider à identifier des moyens nouveaux et innovants à mobiliser pour renforcer la confiance entre les institutions du secteur de la sécurité et la population civile.

61. Les 13 et 14 septembre, à Abidjan, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé au lancement officiel du Mécanisme intégré de stabilité des frontières en Afrique de l'Ouest, qui est une nouvelle structure de coordination, gérée conjointement par l'ONUDC, l'Organisation internationale pour les migrations et le Bureau de lutte contre le terrorisme, pour des projets financés au niveau international et visant à renforcer la gouvernance des frontières.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

62. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel s'est poursuivie avec le renforcement des partenariats avec les Nations Unies et d'autres acteurs travaillant sur la coordination des initiatives concernant l'action humanitaire, le développement et la paix. Le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, dont le mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2024, a continué de diriger, aux côtés du Représentant spécial, les efforts visant à coordonner la mise en œuvre de la stratégie intégrée pour le Sahel au sein du système des Nations Unies et avec les principales parties prenantes régionales. Les 24 et 25 octobre, à Nouakchott, le Représentant spécial et le Coordonnateur spécial ont participé à la treizième réunion des Envoyés spéciaux pour le Sahel. Exhortant les partenaires à ne pas rompre le dialogue avec les pays du Sahel, le Représentant spécial a demandé qu'un soutien continue d'être apporté aux structures existantes, notamment au G5 Sahel et à la Force multinationale mixte, pour lutter contre l'insécurité. Le 14 décembre, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, le Représentant spécial et le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel ont participé au dixième groupe de contact de la Coalition pour le Sahel à Bruxelles. À cette réunion, les participants ont pris acte de l'évolution de la dynamique politique, notamment le retrait du Burkina Faso et du Niger du Groupe des cinq s'agissant des mécanismes du Sahel, tout en soulignant l'impératif de capitaliser sur les leçons apprises et de s'efforcer de maintenir une collaboration cohésive entre les acteurs régionaux.

63. En collaboration avec le Bureau de coordination des activités de développement, le Coordonnateur spécial a aidé les équipes de pays des Nations Unies à faire en sorte que les instruments de politique générale et de programmation tiennent compte des piliers stratégiques de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et des domaines prioritaires du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Dans ce contexte, plusieurs programmes ont été élargis. Ceux-ci concernent notamment la stabilisation du bassin du lac Tchad et des régions du Liptako-Gourma ; les initiatives de développement transfrontalier intégré entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal ; les mécanismes d'alerte rapide et de collaboration entre le Bénin, le Burkina Faso et le Togo. En élargissant les partenariats autour du lien qui existe entre l'action humanitaire, le développement et la paix, le Coordonnateur spécial a fait participer systématiquement d'autres acteurs, extérieurs au système des Nations Unies, et a notamment organisé un atelier de formation, qui s'est tenu du 6 au 9 novembre, afin d'échanger des vues sur les meilleures pratiques. Le Coordonnateur spécial et l'ONUDC ont mis en place de nouveaux systèmes de données, lesquels ont révélé l'expansion de l'« économie du trafic » qui sape les efforts de stabilisation, et ont lancé un exercice pilote d'analyse prévisionnelle transversale interinstitutions.

E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et prise en compte des questions de genre

64. L'UNOWAS a continué d'aider les partenaires régionaux à améliorer la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits humains et la prise en compte des questions de genre. L'UNOWAS a apporté son appui à l'organisation d'une conférence régionale de l'Association des barreaux d'Afrique de l'Ouest à Accra, qui s'est tenue les 1^{er} et 2 août sous la présidence du Ministre ghanéen de l'intérieur. Le Représentant spécial a encouragé les barreaux nationaux et régionaux à jouer leur rôle dans la consolidation de la démocratie.

65. L'UNOWAS, en coopération avec la CEDEAO et le Gouvernement caboverdien, a organisé le troisième Forum annuel des jeunes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, qui s'est déroulé du 13 au 15 juillet à Mindelo (Cabo Verde) et auquel ont participé des groupes et des organisations de jeunes de la région, des entités des Nations Unies et des partenaires financiers, l'objectif étant de favoriser les échanges sur la prise en compte des questions liées au genre et à la jeunesse. Coprésidé par le Premier Ministre caboverdien et le Représentant spécial, cet événement historique a abouti à l'adoption de l'appel à l'action de Mindelo, qui souligne notamment la nécessité de mener des réformes dans le secteur de l'éducation, de donner accès au capital-amorçage et d'associer les jeunes aux processus de médiation.

66. Le 10 août, à Dakar, l'UNOWAS a participé à une réunion conjointe entre l'Union africaine et le G5 Sahel, au cours de laquelle un plan de travail stratégique du réseau des médiatrices communautaires de la Plateforme des femmes du G5 Sahel a été élaboré. Du 18 au 22 septembre, l'UNOWAS a tenu la réunion annuelle du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, organisée conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au cours de laquelle 121 femmes et jeunes ont adopté une déclaration commune et décidé de créer une équipe d'intervention rapide pour concourir aux dialogues politiques et aux efforts de médiation en faveur de la paix dans la région.

IV. Observations et recommandations

67. Si les défis multiples et interdépendants qui existent en Afrique de l'Ouest et au Sahel nécessitent un soutien international accru et une action décisive, je trouve encourageant le renforcement de la gouvernance démocratique qui continue de se faire dans certains pays, notamment au Libéria, où les citoyens ont exercé pacifiquement leur droit civique de choisir leur prochain dirigeant. Les progrès constants enregistrés en Gambie en matière de réformes de la justice transitionnelle sont encourageants, mais leur mise en œuvre complète nécessitera le soutien des partenaires internationaux. J'invite tous les acteurs politiques et nationaux de la Gambie à agir rapidement et de manière décisive pour achever la réforme constitutionnelle et mettre en place une nouvelle constitution qui représente véritablement les aspirations du peuple.

68. La dissolution du Parlement en Guinée-Bissau, moins de six mois après les dernières élections législatives, est préoccupante. J'exhorte tous les acteurs politiques à engager un dialogue constructif en vue du rétablissement des institutions nationales et à achever d'urgence la révision constitutionnelle. De même, je demande aux acteurs politiques de Sierra Leone de s'employer de manière constructive et de bonne foi à appliquer l'Accord d'unité nationale, afin de consolider la paix et la gouvernance démocratique dans l'intérêt de la population.

69. La lenteur des progrès enregistrés en matière de rétablissement de l'ordre constitutionnel dans les pays en transition est source d'inquiétude. Cette situation s'inscrit dans le contexte de l'augmentation du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés et de la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent du Sahel vers les États côtiers. Compte tenu du retrait de la MINUSMA et du démantèlement du Groupe de cinq pays du Sahel et de la Force multinationale mixte, il faudra élaborer de nouvelles approches face aux menaces qui existent sur le plan de sécurité et aux besoins de développement que connaît le Sahel.

70. Prenant note de l'issue de la soixante-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, je réitère l'appel que j'ai lancé aux pays en transition politique pour qu'ils renforcent leur collaboration et leur dialogue avec la CEDEAO et d'autres organismes régionaux et internationaux en vue d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel continuera de coopérer avec les partenaires pour soutenir les efforts nationaux et régionaux en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel dans l'intérêt des populations touchées et de la consolidation à long terme de la démocratie. Je demande d'autre part à tous les États Membres et à nos partenaires régionaux et sous-régionaux de redoubler d'efforts et de fournir des capacités et des ressources suffisantes pour répondre aux besoins croissants de la sous-région.

71. L'insécurité généralisée continue de nuire à la situation humanitaire, aggravant encore les souffrances humaines, des déplacements massifs de populations s'effectuant à l'intérieur et au-delà des frontières. Je demande aux États de la région et aux partenaires internationaux d'apporter leur soutien à des approches intégrées qui s'attaquent aux causes profondes de l'insécurité et de fournir un financement stable à la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Les forces de sécurité de la région doivent respecter le droit international des droits humains et le droit international humanitaire lorsqu'elles mènent des opérations de lutte contre le terrorisme, et les pays concernés doivent rapidement mettre en place des mécanismes indépendants pour enquêter sur les allégations de violations des droits humains en vue de traduire les auteurs en justice, d'établir les responsabilités et de rétablir la confiance. L'ONU continuera de soutenir l'action menée pour venir à bout de l'insécurité, remédier aux causes profondes de l'extrémisme violent et du terrorisme et aux préoccupations liées aux droits humains et répondre aux besoins humanitaires, notamment grâce à la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel.

72. La plus grande représentation des femmes aux postes pourvus par voie d'élection ou de nomination, notamment à la suite des élections qui ont eu lieu récemment en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, est une évolution positive. Je demande aux parties prenantes, en particulier aux gouvernements et aux partis politiques, d'adopter des lois relatives à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres et de faire en sorte que les instruments existants soient effectivement appliqués.

73. Je me félicite des progrès que continue d'accomplir la Commission mixte Cameroun-Nigéria et j'encourage toutes les parties concernées à continuer de faire preuve de bonne foi dans leurs efforts, permettant ainsi à la Commission de mener son mandat à bien.

74. L'ONU reste déterminée à renforcer son partenariat avec la CEDEAO et d'autres entités sous-régionales pour faire progresser la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je tiens à exprimer ma gratitude à la CEDEAO, à l'Union africaine et à tous les partenaires de la région pour

la coopération dont ils continuent de faire preuve à l'égard de l'UNOWAS. Je tiens également à remercier mon Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.
